



HAL
open science

S'appropriier le changement. La première génération des présidents d'université en France (1971-1976)

Etienne Bordes

► **To cite this version:**

Etienne Bordes. S'appropriier le changement. La première génération des présidents d'université en France (1971-1976). Administration & éducation, 2022. hal-03922283

HAL Id: hal-03922283

<https://hal.science/hal-03922283>

Submitted on 4 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

S'appropriier le changement.

La première génération des présidents d'université en France (1971-1976)

Etienne BORDES

La génération des premiers présidents d'université et leur organisation (la Conférence des présidents d'universités) constituent une étude de cas de la manière avec laquelle un acteur collectif peut s'approprier et même approfondir un mouvement de réforme celui initié par la loi Faure de 1969. Cet article vise à comprendre les conditions sociales, politiques et organisationnelles qui expliquent comment la CPU a pu momentanément se muer en un acteur collectif du changement.

Comment un acteur collectif se constitue puis s'approprie – voire initie – un processus de transformation réformatrice d'un secteur du monde social aussi complexe que ne l'est l'enseignement supérieur en France ?

Cette question de quelques lignes peut résumer l'idée générale qui a guidé un travail de thèse mené entre 2016 et 2021 sur une organisation familière à bon nombre d'observateurs de l'enseignement supérieur : la Conférence des présidents d'université¹. Née en 1971 dans le sillage de la refondation amorcée par la loi Edgar Faure du 12 novembre 1968, la Conférence a eu pour but dès sa fondation de constituer à la fois un espace d'échanges – dans une autonomie d'organisation et de proposition – et une organisation consultative pour le ministère (d'abord de l'Éducation nationale puis de l'Enseignement supérieur ou des Universités) en représentant face à lui les chefs d'établissements publics à caractère scientifique et culturel². Elle se situe donc aux avant-postes des différentes scissions réformatrices qui ont marqué une cinquantaine d'années d'histoire du champ. Toutefois, l'histoire du positionnement de la CPU dans ces différents épisodes réformateurs n'est en rien linéaire. Elle n'est pas celle d'une lente transition vers un modèle ultime qui représenterait la « bonne » marche de l'organisation. À l'inverse, selon les moments et les réformes en jeu, la CPU se positionne tantôt comme un acteur collectif soudé, accompagnant ou s'opposant fortement à des mouvements de transformation, ou tantôt comme une assemblée plus passive ne pouvant guère, sous l'effet de ses divisions, s'impliquer collectivement dans ces processus.

L'idée qui charpente cet article est donner quelques clés pour comprendre comment elle peut se muer en un acteur collectif. Pour cela le choix a été fait de mettre l'accent sur une étude de cas singulière : celle du processus qui a mené au premier colloque de la Conférence qui s'est tenu à Villard-de-Lans les 14-15 et 16 mars 1975.

Le choix d'explorer la première moitié des années 1970 et la période de constitution de l'organisation a pour mérite tout d'abord de porter le regard sur une période marquée par une intense activité réformatrice et par les nombreuses expérimentations permises par le processus de constitution des nouveaux établissements et de leurs filières de formation ou de recherche³. Elle amène également, par décentrement chronologique, à retrouver des

¹ BORDES Etienne, *La Conférence des Présidents d'université (1971-2007). Une socio-histoire du gouvernement des universités*, thèse en histoire contemporaine, Université Toulouse-Jean Jaurès, 2021, 2 vol., 832 et 223 pp.

² « Décret n°71-147 du 24 février 1971 créant une conférence des présidents d'universités », *Journal Officiel de la République Française*, 25 février 1971, p. 1897.

³ Période dont la thèse récente d'Arnaud Desvignes a montré la richesse, que ce soient dans l'activité réformatrice du Ministère ou au sein des établissements : DESVIGNES Arnaud, *Vers l'autonomie des universités en France. Les acteurs universitaires, politiques et syndicaux face à la réforme*, thèse de doctorat en histoire contemporaine, sous la direction de Jean-Noël Luc et d'Emmanuelle Picard, Paris, Université Paris IV- Paris Sorbonne, 2016, 890 p.

problématiques étonnamment contemporaines et surtout de comprendre comment une organisation comme la CPU a pu, en s'appropriant une réforme et en souhaitant même en développer les aspects, l'utiliser comme un levier de légitimation et se souder momentanément en un acteur collectif.

Les présidents fondateurs : diversité et création d'une élite interne

Les 89 présidents qui constituent la première génération de la CPU ne forment en rien un ensemble homogène comme le rappelle Jean-Louis Quermonne, 1^{er} vice-président de la CPU lors de sa création :

« Remarquez, il y avait quelques présidents d'université qui avaient joué le jeu mais qui cherchaient à conserver le système ancien. Je me souviens d'un président de Montpellier qui m'avait dit : "nous avons créé une université à partir du droit et de la médecine parce qu'ils n'ont rien de commun, donc comme ça chacun sera chez soi." Tout le monde n'était pas comme Michel Alliot ou moi-même désireux d'avoir des universités intégrées⁴. »

Par leur âge, par leur profil académique administratif et politique, ils se divisent au fond en trois grands groupes qui possèdent des attentes très différentes à l'égard de leur fonction⁵. La Conférence est tout d'abord peuplée de présidents encore très liés au « système ancien » et à leur appartenance facultaire. Ces anciens doyens élus bien avant 1968 sont plus attachés à la stabilité de leur position disciplinaire qu'à mettre en œuvre les réformes portées par la loi Faure. Jean-Louis Quermonne n'évoque pas ici le cas des jeunes (moins de 40 ans), élus à la tête d'universités nouvellement créées sur une base davantage politique et syndicale et se positionnant en rupture ou en acceptation des réformes en cours. Ils sont pourtant présents dans la première génération. Néanmoins, le président de Grenoble 2 mentionne qu'entre les notables disciplinaires et jeunes présidents politiques, il se dessine un autre groupe ouvert aux impératifs de la loi Faure d'autonomie, d'interdisciplinarité et de participation⁶, des « modernisateurs » qui prennent en mains les rênes de l'organisation.

Ce groupe, socialisé aux projets de transformation de l'université comme celui du colloque de Caen de 1966, ayant accompagné Mai-juin 1968 en responsabilité, est enthousiaste et impliqué dans les réformes. Le premier président de Paris 7, Michel Aillot, cité comme référence par Jean-Louis Quermonne, était même présent à Caen en 1966 et fut le directeur de cabinet du ministre Edgar Faure. Collectivement ces universitaires modernisateurs s'investissent non seulement dans la création des établissements, mais à l'instar de Louis Lareng (Toulouse 3) ou Michel Devèze (Reims) sont à l'origine même de la création de la CPU⁷. Formant une élite stable, ils s'impliquent dans la durée au sein des instances internes (bureau, commission permanente, présidences de commissions), se répartissant par roulement ou spécialisation la majeure partie des charges⁸.

La possibilité de la mise en œuvre d'une réflexion collective

⁴ Entretien avec Jean-Louis Quermonne, 5 octobre 2017.

⁵ Cf. BORDES Etienne, *La Conférence des Présidents d'université (1971-2007)*, op.cit., pp. 282-288.

⁶ POU CET Bruno et VALENCE David, *La loi Edgar Faure. Réformer l'université après 1968*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2016, p. 18

⁷ Ils constituent aux côtés d'Alphonse Dupront (Paris 4) le premier bureau des réunions informelles de présidents au cours du deuxième semestre 1970. Cf. WOLF Didier (coord.), « Témoignages de quelques anciens présidents d'université », (dossier : Les institutions universitaires françaises. Situation actuelle), *Notes et études documentaires*, art. cit., p. 69

⁸ Une vingtaine de présidents s'investit ainsi en continu dans l'organisation. Henri Gastaut (Aix-Marseille 2) par exemple devient le spécialiste attitré de la Commission de la vie sociale qu'il préside de 1971 à 1977 exception faite de l'année 1975-1976 où il devient 1^{er} vice-président de l'organisation.

En conséquence de cette stabilisation d'un groupe d'une vingtaine de présidents aux commandes, l'organisation peut s'investir sur la longue durée sur les questions laissées en suspens par la loi Faure et en particulier celle de l'autonomie budgétaire des nouvelles universités. En effet dès 1971, les présidents constatent que, loin de l'autonomie affichée, « la mise en place effective de la Loi d'Orientation a rendu plus étroite la tutelle de l'administration centrale » sur les aspects budgétaires⁹. Le 1^{er} vice-président Jean-Louis Quermonne prend cette question à bras le corps pour proposer au ministre de l'Éducation Olivier Guichard la mise en place de « contrats de progrès » entre les établissements et l'État sur la base d'un financement pluriannuel¹⁰. Il s'agit pour lui de desserrer l'étau dans lequel sont pris les nouveaux exécutifs, entre les Unités d'enseignement et de recherche aux prérogatives de droit ou de fait toujours importantes, et la tutelle ministérielle. Pour cela, il veut ouvrir la voie à la détermination de projets d'établissements de long terme pour servir de cadre à la dotation budgétaire¹¹. La prise en charge de ces thèmes par un noyau stable permet la circulation et l'approfondissement de ces idées dans la CPU. Jean Saurel (Paris 13) à la tête de la commission des moyens, présente ainsi le 4 juillet 1973 le résultat des travaux d'un groupe de présidents et d'un chargé de mission externe dans un rapport qui vise à donner corps à des pratiques « contractuelles » entre l'État et les établissements¹². Le texte doit servir de plan d'action commun à la Conférence sur ce sujet¹³.

L'engagement collectif de ce groupe de présidents pour mettre en œuvre ce cap réformateur bénéficie d'une fenêtre politique triplement favorable à partir de 1974 et de l'élection de Valéry Giscard d'Estaing. Elle permet l'installation de Jean-Pierre Soisson à la tête d'un secrétariat d'État autonome aux Universités. Encore en mal de légitimité¹⁴, il se rapproche d'emblée des présidents d'université nouant avec eux une forme « d'alliance objective » dans un sens réformateur¹⁵. Par conséquent, le nouveau secrétaire d'État favorise un renforcement de l'interpénétration entre le sommet du ministère et l'élite présidentielle qui investit les nouveaux postes qui s'ouvrent (Jean-Louis Quermonne rejoint ainsi le cabinet puis prend la tête de la Direction générale de l'Enseignement supérieur). Enfin, 1974 s'inscrit dans un mouvement global des réformes du monde administratif que Philippe Bezès décrit comme un « réformisme de contre-pouvoir » valorisant la mise en place de la logique d'autonomie au sein même de l'État¹⁶.

Villard-de-Lans : une apogée bien fragile

Cette conjonction aboutit à la rencontre de Villard-de-Lans (14-15-16 mars 1975) qui marque l'apogée de la symbiose réformatrice entre le secrétariat d'État et les présidents. De ce premier colloque organisé par le CPU est issu un programme général de réformes qui vise à la remise à plat des critères de dotation des universités mais aussi à la mise en place en complément de financements pluriannuels. Adossée à des projets d'établissements, cette

⁹ « Lettre de Jean-Louis Quermonne 1er vice-président aux présidents d'université », 7 septembre 1971, AN 20060489/1.

¹⁰ « Lettre de Jean-Louis Quermonne 1er vice-président à Olivier Guichard », 19 novembre 1971, AN 20080235/1.

¹¹ Michel Devèze se plaint ainsi d'être placé « entre le marteau et l'enclume » sur le plan budgétaire. Cf. WOLF Didier (coord.), « Témoignages de quelques anciens présidents d'université », p. 68.

¹² SAUREL Jean (dir.), *Rapport présenté par la commission des moyens et des personnels*, 4 juillet 1973, p. 7, AN 20060489/3.

¹³ « Dangereuse ? Oui, cette politique contractuelle peut l'être, si nous ne la jouons pas correctement. Mais quand l'enjeu d'une bataille est l'existence même, est-il préférable de faire front ou d'attendre la fin, campé sur des habitudes, et des principes ? » *Ibid.*, p. 18.

¹⁴ Cette installation est voulue par le nouveau locataire de l'Élysée et initiée par Jean-Claude Casanova, conseiller technique au cabinet de Joseph Fontanet durant la campagne électorale. Cf. SOISSON Jean-Pierre, *Hors des sentiers battus. Chronique d'une vie politique (1962-2012)*, Paris, Éditions de Fallois, 2015, p. 64.

¹⁵ « Je reprendrai une formule du Président Rémond qui a eu un certain retentissement. Le président Rémond n'est pas marxiste, moi non plus. Il a parlé d'alliance objective, mais cela ne saurait prêter à confusion. » « Déclaration du M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'État aux Universités », *Séance de la CPU du 26 juin 1974*, p. 3, AN 20060489/3.

¹⁶ Cf. BEZÈS Philippe, *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, PUF, coll. « Le lien social », p. 127.

contractualisation avec l'État ferait l'objet d'une évaluation de ses objectifs par un organisme indépendant, un « ménisque » qui agirait en toute transparence¹⁷. Le colloque voit se succéder dans son sillage une multiplicité de débouchés : la commission dirigée par Alain Bienaymé aboutit à une nouvelle répartition des dotations fixes, des projets d'établissements commencent à se constituer dans les universités¹⁸, Jean-Pierre Soisson présente en décembre le projet de décret créant l'organisme d'évaluation, le colloque du Bischenberg premier du nom élargit à la recherche l'élan pris par Villard-de-Lans¹⁹.

Or, ce mouvement n'aboutit pas à la transformation escomptée ou que très partiellement. La fenêtre réformatrice, bien fragile, se referme en 1976 par ses deux battants : tout d'abord par le volant gouvernemental (Jean-Pierre Soisson est remplacée par Alice Saunier-Séité beaucoup plus conservatrice), puis par le volant présidentiel (ne pouvant être réélue la génération des fondateurs s'en va modifiant les équilibres internes à la Conférence). La nouvelle secrétaire d'État s'éloigne rapidement de « l'alliance objective » nouée par son prédécesseur et marque son attachement à une vision conservatrice, si ce n'est réactionnaire, à l'égard de la loi Faure, et ce d'autant plus qu'au fil du mouvement étudiant de 1976 le conflit devient vif entre elle et une Conférence désormais dominée par les présidents plus politiques.

Le foisonnement réformateur de Villard-de-Lans s'interrompt brutalement dans la modification des univers sociaux et politiques qui l'entourent. Cependant, durant ces quelques années, la CPU s'est muée en un outil collectif de promotion d'un programme de réformes sous l'effet de la mobilisation d'une fraction importante de ses membres. Les années qui suivent rompent avec cette pratique et la mémoire de cette séquence se perd bien vite.

Bien sûr, cette étude de cas sur une période précise de la Conférence n'épuise pas la variété des situations qu'un travail de thèse a pu exhumer. Elle montre néanmoins que son positionnement face aux réformes est corrélé à trois faisceaux de déterminations. Tout d'abord, il s'inscrit dans une logique interne liée à la sociologie générationnelle des présidents qui coexistent dans l'organisation. Une homogénéisation de leurs profils et de leurs expériences est à même de les amener à constituer quelque chose comme une classe probable, capable de se mobiliser collectivement autour d'un projet ou d'un répertoire de réforme commun – en dépit des fortes différences institutionnelles et des intérêts divergents des établissements qu'ils représentent. Ensuite la mise en place au sein de la Conférence de dispositifs et de ressources administratives à même de structurer, de transmettre et de valoriser les idées permet de lutter contre les faiblesses structurelles de l'organisation. Enfin, la logique particulière des « configurations de réformes » qui engage les différents acteurs du champ oriente ou pas ces derniers vers des positions plus avenantes à l'égard des chefs d'établissements²⁰.

[exit à revoir]

Etienne Bordes
ATER à l'Université Sorbonne Paris Nord
PLEIADE, UR 7338

¹⁷ « Rapport de Jean Frézal » Colloque de la CPU de Villard-de-Lans, samedi 15 mars 1975, p. 2, AN 20080235/22.

¹⁸ À Nanterre notamment sous l'impulsion de René Rémond mais également à Strasbourg 1 sous la houlette du président Guy Ourisson : cf. *Plan de développement et de rénovation 1976-1980 de l'Université Louis Pasteur de Strasbourg*, 1975, BNF NAF 28390/1-8.

¹⁹ Soisson Jean-Pierre, *Pour une politique de la recherche des établissements d'enseignement supérieur. Allocution prononcée par M. Jean-Pierre Soisson au terme du colloque tenu par la conférence des présidents d'universités au Bischenberg les 21 et 22 novembre 1975*, AN 20100329/1-6.

²⁰ Bezès Philippe, *Réinventer l'État*, op.cit., p. 47 sqq.